

REUNION DU COMITE SYNDICAL

**Séance publique du mardi 19 décembre 2023
à 19 heures**

PROCES VERBAL

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

M. Boire, Président
M. Grosdenis, Vice-Président
MM. Daval, Durantin, Peyron, Reulier, Troncy, membres titulaires
Mmes Pras, Roux, membres titulaires
M. Palluet, suppléant de Mme Vaginay

Absent avec excuses :

MM Brun, Capitan, Dozance, Fréchet, Nicolin

Pouvoirs : M. Mayère à M Daval

M. Boire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

M. Peyron est désigné secrétaire de séance.

Concernant le procès-verbal du comité syndical du 4 juillet 2023, il n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

I - ADMINISTRATION GENERALE

1 / Exercice des pouvoirs délégués – Compte rendu

M. Boire rappelle qu'un compte-rendu des délibérations prises par le bureau délibératif, dans le cadre de ses délégations, doit être fait au comité.

Au cours de sa séance du 5 décembre 2023, les délibérations suivantes ont été prises :

- Location – maintenance des équipements de reprographie services et logiciels associés – Groupement de commandes – Attribution du marché à l'entreprise ELAN (lot n°1)
- Prestation de tri et de valorisation des biodéchets – convention avec l'entreprise Suez Organique – Avenant n°3
- Convention conclue avec l'entreprise SECAF CHAMFRAY pour le recyclage des plastiques durs – Avenant n°3
- Contrat de prestation de valorisation des JMR – Avenant n°2 au contrat conclu avec l'entreprise Dubuis
- Contrat pour la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) avec les éco-organismes agréés – Période 2024/2029
- Campagnes de broyage des déchets verts sur les plateformes de Pouilly s/Charlieu, Saint Germain Laval, Pouilly les Nonains, la Copley, la Villette – Conventions tripartites entre la Chambre d'Agriculture, les agriculteurs et le S.E.E.D.R pour les années 2024 à 2026
- Marché de tri et de valorisation des déchets ménagers 2023-2026 – Lot n°5 « Prestation de tri, transfert, traitement et valorisation des extincteurs et des cartouches propulseurs d'extincteurs » - Avenant n°1 au marché conclu avec ONCIDIS ENVIRONNEMENT.

II – FINANCES

1/ Budget Primitif – Décision Modificative n°1

Monsieur Boire rappelle que le budget primitif a été approuvé par le Comité Syndical lors de sa séance du 28 mars 2023.

Il convient de procéder à quelques ajustements :

➤ Section de fonctionnement

Le compte 7588 sur lequel sont comptabilisées les recettes liées à la valorisation des déchets (ferrailles, batteries, cartons, J.M.R., huiles ménagères, ...), et en provenance des éco-organismes (EcoMaison – Refashion – EcoDDS – Ecologic – Ecosytem...) a été budgété, lors de l'établissement du budget primitif, à hauteur de 471 930 €.

Or, compte tenu de la hausse des valeurs de reprise de certains matériaux (ferrailles notamment) et des soutiens relatifs aux éco-organismes, il conviendrait de majorer le montant de ce compte de 61 700 €, ce qui le porterait à **533 630 €**.

Par ailleurs, il convient également de majorer le compte 65888 du même montant (61 700 €) pour permettre de restituer les sommes aux collectivités, ce qui porte le montant du compte 65888 à **622 023 €**.

Par conséquent, le comité syndical approuve à l'unanimité la décision modificative n°1.

III- QUESTIONS DIVERSES

Olivier François fait un point sur les projets en cours menés par le S.E.E.D.R.

En effet, pour permettre de disposer de différentes solutions de traitement des déchets ménagers résiduels il rappelle que le S.E.E.D.R s'est rapproché des territoires voisins : d'une part de la Métropole de Lyon et d'autre part du Sictom Sud Allier.

Concernant la coopération menée avec la Métropole de Lyon et à la suite du lancement de l'appel d'offres de cet été les différents bureaux d'études ont été retenus.

Les premières missions (lot n°1) concernent les études sur le montage juridique et financier de la coopération territoriale sur les déchets entre le SYDEMER, le S.E.E.D.R, Vienne Condrieu Agglomération, le Sitom Sud Rhône et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et la Métropole de Lyon.

Des entretiens individuels ont été menés avec chaque entité. Le bureau d'études devra fournir une note de synthèse sur les avantages et inconvénients pour chacun des montages envisageables. Le S.E.E.D.R a rappelé lors de cet échange être opposé au transfert de sa compétence traitement. En parallèle de cette mission juridique sera réalisé également une analyse financière des différents modes de portages. Un arbitrage est attendu au printemps 2024.

Le lot n°2 porte sur des études relatives au transport ferré des déchets des territoires du S.E.E.D.R et du SYDEMER vers l'incinérateur Lyon Sud.

Pour le S.E.E.D.R deux scénarios seront étudiés sur la faisabilité technico-économique du transport des déchets : un sur l'acheminement de 10 000 tonnes de refus de l'installation multi-filières vers l'UVE de Lyon Sud et l'autre sur 25 000 tonnes d'OMR brutes au cas où l'installation multi-filières ne se réaliserait pas. Là aussi, des entretiens individuels ont été organisés avec chaque entité et un contact avec la SNCF est déjà intervenu.

Des COTECH réguliers animés par la Métropole de Lyon se tiennent avec toutes les parties prenantes de cette coopération.

D'autre part, la Métropole de Lyon a également précisé que sur l'UVE de Lyon Sud, une ligne pour la prise en charge de CSR pourrait être également étudiée.

De plus, Olivier François informe les élus que suite à l'étude préliminaire menée avec le SICTOM Sud Allier sur le devenir de l'UVE de Bayet, le S.E.E.D.R a décidé de mettre fin à la coopération. En effet, le syndicat attendait un engagement ferme de la part du S.E.E.D.R sur les tonnages à prendre en charge dans la future installation. N'étant pas en mesure pour l'heure de leur fournir et n'ayant pas de visibilité sur la répartition des coûts à venir (investissements) ainsi que sur l'organisation du futur groupement d'autorité concédantes, il s'est avéré préférable de ne pas y donner suite. Quoiqu'il en soit, le S.E.E.D.R restera attentif à l'avancée de leur démarche.

Enfin, concernant le projet d'installation de traitement multi-filières, l'analyse des offres finales et en cours et l'attribution de la DSP au candidat retenu devrait avoir lieu au premier trimestre 2024.

Par rapport aux filières REP, Alexandra Dumont explique que CITEO a organisé une rencontre dans nos locaux le 14 décembre dernier en présence des collectivités.

Le nouveau barème, d'une durée d'un an, a été présenté en attendant la création d'un éco-organisme coordonnateur. Le soutien aux ambassadeurs de tri sera majoré et Citéo encourage les collectivités à répondre aux différents appels à projets lancés régulièrement. De plus, des caractérisations sur les ordures ménagères devront être menées par Citéo. Le S.E.E.D.R et les collectivités reviendront vers l'éco-organisme afin de les organiser.

Alexandra Dumont précise également aux élus qu'un autre éco-organisme agréé par l'état, LEKO, existe depuis 6 ans. Les collectivités sont invitées, si elles le souhaitent, à le contacter.

L'éco-organisme Valobat retenu pour la REP PMCB est intervenu au S.E.E.D.R afin de présenter les simulations financières par collectivité en cas de signature du contrat. D'après les filières déjà en place ou à venir, 90 % des déchèteries du territoire pourraient être points de maillage. Le S.E.E.D.R recevra prochainement les données chiffrées qui seront fournies à chaque collectivité afin qu'elles puissent se positionner dès le début de l'année 2024.

Cette REP engendrera une diminution des coûts de gestion des déchets. Toutefois, c'est un changement des pratiques non négligeable pour les gardiens de déchèteries au niveau des consignes de tri. De plus, une réorganisation sera à prévoir au niveau du règlement intérieur des déchèteries et notamment en cas d'accueil des professionnels.

Actuellement, différents points de reprise de matériaux sont déjà actifs et visibles sur le site internet de l'OCAB (éco-organisme coordonnateur) : <https://oca-batiment.org/reseau-points-de-collecte/>. Cette cartographie va évoluer au fil du temps.

Enfin, les REP ABJ, ASL et Jouets seront toutes mises en place prochainement sur les déchèteries de Roannais Agglomération et que les formations des gardiens ont été réalisées. Quant aux autres déchèteries du territoires, elles sont déjà toutes opérationnelles.

Pour clore la réunion, il est indiqué aux élus que Roannais Agglomération a lancé une consultation relative à la mise en place de la collecte des biodéchets sur son territoire. Compte tenu des tonnages engendrés, le S.E.E.D.R étudiera les deux filières de traitement des biodéchets (méthanisation et compostage) et lancera à son tour un appel d'offres pour retenir un prestataire d'ici à l'été 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président,

Jean-Yves BOIRE



Syndicat des Etablissements de Traitement des Déchets du Roannais
S.E.E.D.R
14 bis, Bd de l'Industrie
42100 ROANNAIS

Le secrétaire de séance,

Eric PEYRON

